

Propriétaire Non-Occupant (Propriétaires)

FICHE D'INFORMATION ET DE CONSEIL

Conformément aux articles L. 521-2 et suivants et R. 521-1 et suivants du code des assurances

SNPI ASSURANCES vous propose un contrat d'assurance à caractère commercial.

Votre relation précontractuelle et contractuelle avec SNPI ASSURANCES sera exclusivement réalisée sur un support durable autre que papier.

Toutefois, vous avez le droit de vous opposer à l'utilisation de ce support durable à tout moment et de demander la poursuite des relations au format papier.

☐ J'accepte que les relations précontractuelles et contractuelles avec SNPI ASSURANCES soient exclusivement réalisées sur un support durable autre que papier.

I) PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ SNPI ASSURANCES

La société SNPI ASSURANCES, SAS au capital social de 10 000 euros, est courtier d'assurance, immatriculée à l'ORIAS (Registre unique des intermédiaires en assurance) sous le numéro 24 002 492 (www.orient.fr) et au RCS de PARIS sous le n° 984 050 203, et dont le siège social est situé au 26, avenue Victor Hugo – 75116 Paris.

Notre société ne détient aucune participation directe ou indirecte d'une compagnie d'assurance. Aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte au sein de notre société.

La société exerce son activité de courtage d'assurance conformément à l'article L. 521-2, II, 1° b) du code des assurances. Elle est rémunérée sous la forme de commissions qui sont versées par les assureurs en pourcentage de la prime HT que vous réglez.

SNPI ASSURANCES ne fournit aucun service de recommandation personnalisée au sens de l'article L. 521-4 du Code des assurances.

La liste des fournisseurs (entreprises d'assurance et courtiers grossistes) avec lesquelles notre société travaille figure ci-dessous (vous serez tenus informés en cas d'évolution de cette liste) :

TYPES DE PARTENAIRES	PARTENAIRES	RÉMUNÉRATION
Compagnies d'assurance	QBE, FIDELIDADE, SÉRÉNIS ASSURANCES, GROUPAMA, AXA	Commissions



26, avenue Victor Hugo
75116 PARIS



01 53 64 91 91



contact@snpiassurances.fr



www.snpiassurances.fr

1 / 8

En cas de réclamation, vous pouvez déposer votre demande par écrit à l'adresse du siège social ou par mail à l'adresse mail de votre interlocuteur habituel. Un accusé réception vous sera envoyé sous dix jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation, sauf si la réponse est apportée dans ce délai. Le traitement ne peut excéder deux mois.

Au cas où votre insatisfaction demeurerait à l'issue de la réponse apportée, vous avez la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation ANM Consommation soit en ligne www.anmconso.com, soit par courriel contact@anmconso.com soit par courrier ANM Consommation – 2 rue de Colmar – 94300 Vincennes. Le médiateur peut être saisi à l'issue d'un délai de deux mois à compter de l'envoi initial de la première réclamation écrite.

Notre société est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest – CS 925459 75436 Paris Cedex 09 – site internet : www.ACPR.banque-france.fr.

II) RECUEIL DES EXIGENCES ET DES BESOINS

En application de l'article L.521-4 - I du Code des assurances, cette étude personnalisée a pour objectif de définir de façon claire et exacte vos exigences et vos besoins afin de vous proposer le contrat le mieux adapté à votre situation.

Nous attirons votre attention sur le fait que la fourniture d'une information complète et sincère est une condition indispensable à la délivrance d'un conseil adapté.

Une absence de réponse à une question ou une réponse incomplète ou erronée risque de compromettre la fiabilité et/ou la pertinence de cette étude et donc des solutions qui seront amenées à vous être proposées.

Dans le cadre de nos échanges, nous vous avons questionné et retenu des informations dans 3 domaines :

- Connaissance du client ;
- Connaissance des risques à assurer ;
- Besoins en termes de garantie.

CONNAISSANCE DU CLIENT

Si vous êtes une personne physique :

Titre : ☐ M. ☐ M^{me} Nom de naissance :
Nom : Prénom :
Adresse personnelle :
Téléphone : Mail :

Si vous êtes en indivision ou en SCI :

Dénomination :
Nom du représentant :
Prénom du représentant :
Adresse professionnelle :
Téléphone : Mail :



26, avenue Victor Hugo
75116 PARIS



01 53 64 91 91



contact@snpiassurances.fr



www.snpiassurances.fr

2 / 8

Si vous êtes une personne morale :

Raison sociale : Numéro de RCS ou SIREN :

Nom(s), prénom(s) et qualité(s) du ou des dirigeant(s) :

Adresse professionnelle :

Téléphone : Mail :

BESOINS EN TERMES DE GARANTIE

1) De combien de biens immobiliers êtes-vous propriétaire ?

2) De quel(s) type(s) de bien(s) immobilier(s) êtes-vous propriétaire ?

☐ Maison individuelle ☐ Appartement

3) Gérez-vous personnellement vos biens immobiliers ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, précisez l'adresse :

Précisez la superficie :

Précisez le nombre de pièces : ☐ 1 pièce ☐ 2 pièces ☐ 3 pièces ☐ 4 ou 5 pièces
☐ 6 pièces ☐ 7 pièces

4) Quel(s) est(sont) le(s) profil(s) type de vos locataires ?

☐ Personnes physiques ☐ Entreprises ☐ Associations

5) Quelle est la nature du(des) contrat(s) signé(s) avec vos locataires ?

☐ Bail d'habitation ☐ Bail commercial ☐ Bail mixte

S'il s'agit d'un bail d'habitation, à quel(s) titre(s) le locataire occupe-t-il le bien ?

☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire

6) Quel(s) type(s) de bail(baux) ?

☐ Meublé ☐ Non meublé

Liste des pièces à fournir :

☐ Justificatif d'identité du ou des représentant(s)

Déclarations supplémentaires du client



26, avenue Victor Hugo
75116 PARIS



01 53 64 91 91



contact@snpiassurances.fr



www.snpiassurances.fr

3 / 8

III) PRÉSENTATION DE LA SOLUTION D'ASSURANCE ET DE SA COHÉRENCE

Vous souhaitez souscrire un contrat d'assurance propriétaire non-occupant.

Après avoir analysé avec attention votre situation, en notre qualité de Courtier d'assurance, nous avons identifié en réponse à vos besoins :

- la souscription du contrat : **GARANTIE PROPRIÉTAIRE BAILLEUR INDÉPENDANT PNO-PBI** ;
- auprès de la compagnie d'assurance : FIDELIDADE - COMPANHIA DE SEGUROS SA, succursale française de la société FIDELIDADE - COMPANHIA DE SEGUROS (société de droit portugais), inscrite au RCS de PARIS sous le n° 413 175 191, sise 29 boulevard des Italiens – 75002 Paris ;
- avec une cotisation annuelle de : € TTC (cf. encadré).

Au cours de nos entretiens, nous avons en effet pris le soin de vous présenter les caractéristiques essentielles des garanties du contrat sélectionné, à partir du document normalisé d'information produit (IPID) qui vous a été remis le jour de la signature du présent document.

Pour tous vos besoins exprimés, nous vous communiquons leurs niveaux de cohérence avec les garanties ou services ou solutions d'assistance présentes dans la fiche IPID du produit sélectionné. L'IPID est un document synthétique qui présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit.



26, avenue Victor Hugo
75116 PARIS



01 53 64 91 91



contact@snpiassurances.fr



www.snpiassurances.fr

4 / 8

TABLEAU DE COHÉRENCE DE VOS BESOINS AVEC LA SOLUTION PROPOSÉE

Vos exigences et besoins <i>Cocher « Oui » ou « Non »</i>	Caractéristiques essentielles du contrat	Limites / Exclusions	Cohérence du contrat à vos exigences et besoins préalable-ment identifiés ⁽¹⁾
Vos garanties dommages aux biens			
Garantie incendie, explosion et évènement assimilés ☐ Oui ☐ Non	Prise en charge des dommages matériels subis par le bâtiment à la suite d'un incendie, d'une explosion ou implosion, de la foudre ou du choc d'un véhicule terrestre, y compris les mesures de sauvetage en vue de prévenir le dommage	Indemnité réduite à 50 % en cas de non-respect de cheminée non ramonée au moins 1 fois par an	  
Garantie tempêtes et autres évènements climatiques ☐ Oui ☐ Non	Prise en charge des dommages matériels subis par le bâtiment à la suite de l'action directe du vent, de la neige, de la grêle ou des dommages résultants de l'inondation par débordement d'un cours d'eau Prise en charge des frais de bâchage de l'habitation	Ne sont pas couverts les dommages : - résultants du défaut de réparation ou d'entretien - affectant les marchandises, mobiliers personnels, animaux ou récoltes se trouvant en plein air	  
Garantie dégât des eaux ☐ Oui ☐ Non	Prise en charge des dommages matériels au bâtiment causés par les écoulements et infiltrations d'eau accidentels des toitures, carrelages, terrasses, balcons et joints d'étanchéité, etc., les écoulements des égouts et caniveaux, etc., ainsi que les frais de recherche de fuites et de remise en état Prise en charge des dégâts des eaux dus à la faute d'un tiers	Indemnité réduite à 50 % en cas de non-respect des mesures de prévention imposées à l'assuré	  
Bris de glaces ☐ Oui ☐ Non	Prise en charge des frais de pose, dépose et de transport des vitres y compris en plastique servant de fenêtres, portes, baies vitrées, cloisons intérieur...	Ne sont pas couverts les dommages : - survenus en cours de travaux sauf nettoyage - atteignant les appareils sanitaire, glaces portatives, et autres appareils ménagers	  

⁽¹⁾ À cocher en fonction de la cohérence du contrat avec les exigences et besoins du client



26, avenue Victor Hugo - 75116 PARIS



01 53 64 91 91



contact@snpiassurances.fr



www.snpiassurances.fr

Vos exigences et besoins <i>Cocher « Oui » ou « Non »</i>	Caractéristiques essentielles du contrat	Limites / Exclusions	Cohérence du contrat à vos exigences et besoins préalablement identifiés ⁽¹⁾
Garantie vol, vandalisme ☐ Oui ☐ Non	Prise en charge des dommages résultants du vol, tentative de vol, détérioration ou acte de vandalisme, y compris des frais de remplacement des serrures des portes	Ne sont pas couverts : - les vols, destructions ou détériorations causés par les membres de la famille de l'assuré - les vols, destructions ou détériorations causés par les locataires ou sous-locataires et leurs employés de maison	  
Vos garanties responsabilité civile			
Garantie responsabilité civile en tant que propriétaire non-occupant ☐ Oui ☐ Non	Prise en charge des conséquences pécuniaires des dommages matériels, corporels ou immatériels causés au locataire ou au tiers et résultant d'un vice de construction ou défaut d'entretien ou du fait d'un autre locataire ou occupant	Sous réserves que le dommage résulte d'un évènement couvert au titre de la garantie dommage aux biens	  
Garantie responsabilité civile recours des voisins et risques locatifs ☐ Oui ☐ Non	Prise en charge des conséquences de la responsabilité locative du locataire en vertu des articles 1732 à 1735 du Code civil et de la responsabilité d'occupant des articles 1240 à 1244 du Code civil	Garantie applicable uniquement en cas de défaut ou d'insuffisance de la garantie souscrite par le locataire	  
Garantie défense pénale et recours ☐ Oui ☐ Non	Assistance et prise en charge des frais de défense devant une juridiction répressive à la suite d'un dommage garanti au titre de la responsabilité civile Assistance et prise en charge des frais de recours amiables ou judiciaires contre les tiers responsables des dommages garantis au titre de la responsabilité civile	Ne sont pas couverts les dommages causés à l'assuré, son conjoint, ascendant ou descendant	  

 Cohérent  Partiellement cohérent  Non cohérent

Observations et alertes supplémentaires du conseiller



26, avenue Victor Hugo - 75116 PARIS



01 53 64 91 91



contact@snpiassurances.fr



www.snpiassurances.fr

IV) MODALITÉS D'EXÉCUTION DU CONTRAT

Sauf convention contraire, votre contrat est conclu pour une durée d'un an avec tacite reconduction. Pendant cette période, vos garanties seront maintenues.

Les informations présentement communiquées sont valables (*durée*) :

Votre contrat est conclu à (*lieu de conclusion*) :

Afin de conclure le contrat, il convient que vous (*préciser les modalités de conclusion et paiement de la prime ou cotisation*) :

V) DROIT DE RENONCIATION

Vous disposez d'un délai de renonciation de 14 jours. Afin d'exercer ce droit il convient que vous nous fassiez parvenir votre renonciation à l'adresse suivante :

InterAssurances
48 rue René Clair
75899 PARIS cedex 18

Vous pouvez utiliser le modèle de demande de renonciation suivant :

« Messieurs, je soussigné (nom), demeurant à (adresse), conformément à l'article L. 112-2-1 du Code des Assurances, j'ai l'honneur de vous informer que je renonce à l'adhésion au contrat MRH PNO du XX/XX/XXXX (date d'effet) et vous prie de bien vouloir me rembourser la cotisation versée au titre du contrat. Date et signature ».

Vous nous avez assuré souhaiter voir votre contrat d'assurance prendre effet avant arrivée du terme de votre droit à renonciation.

Ainsi, en signant ce document, vous attestez :

- Demander et donner votre plein accord à une prise d'effet du contrat avant terme de votre droit à renonciation ;
- Avoir conscience que la prise d'effet du contrat avant terme de votre droit à renonciation ne vous prive pas de votre droit à renonciation durant toute la durée de 14 jours prémentionnée ;
- Avoir pleinement connaissance du fait qu'en cas de renonciation avant le terme du droit à renonciation vous pourrez être tenus au paiement proportionnel de votre prime et autre fais et couts liés à raison de la période couverte entre votre demande de prise d'effet avant terme du droit à renonciation et le jour de l'exercice de votre droit à renonciation.

VI) VOS DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies par SNPI ASSURANCES, SAS au capital social de 10 000 euros, courtier d'assurance immatriculé au RCS de PARIS sous le n° 984 050 203, et dont le siège social est situé au 26, avenue Victor Hugo – 75116 Paris, en qualité de responsable des traitements, font l'objet d'un traitement informatique destiné à la préparation, la conclusion, la gestion et l'exécution de votre contrat, l'application de la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, et le financement du terrorisme, de lutte contre les fraudes, la mise en place de virements ou prélèvements bancaires, et la réalisation d'études statistiques. Elles sont conservées 10 ans à compter de la fin du contrat.



26, avenue Victor Hugo
75116 PARIS



01 53 64 91 91



contact@snpiassurances.fr



www.snpiassurances.fr

7 / 8

Les destinataires des données sont les assureurs, les intermédiaires d'assurance, et éventuellement leurs sous-traitants, qui interviennent dans le cadre de l'exécution ou de la gestion de votre contrat, et le cas échéant, les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires en vigueur. Des informations vous concernant peuvent également être transmises à toutes personnes intéressées au contrat (souscripteur, assuré, adhérent et bénéficiaire du contrat).

Conformément à la loi « informatique et libertés » de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée en 2018 et au Règlement européen (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité, de rectification, de suppression, d'opposition et de limitation du traitement des informations qui vous concernent.

Vous pouvez exercer vos droits en adressant un courrier (avec copie d'une pièce d'identité) à SNPI ASSURANCES, 26 avenue Victor Hugo – 75116 Paris.

Vous avez la faculté d'introduire une réclamation relative au traitement de vos données personnelles :

- Sur le site de la CNIL en remplissant un formulaire de plainte en ligne ;
- Par courrier postal en écrivant à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Notre politique de protection des données à caractère personnel est accessible à l'adresse suivante : <https://www.snpiassurances.fr/politique-de-protection-des-donnees>

Par ailleurs, vous :

- Acceptez l'utilisation des données personnelles aux fins de propositions commerciales par SNPI ASSURANCES en cochant la case ci-contre : ☐
- Acceptez l'utilisation des données personnelles aux fins de propositions commerciales par les partenaires de SNPI ASSURANCES en cochant la case ci-contre : ☐

Conformément à l'article L. 223-2 du Code de la consommation, vous avez la possibilité de vous opposer à tout démarchage téléphonique de la part de SNPI ASSURANCES ou ses partenaires en vous inscrivant gratuitement sur le site www.bloctel.gouv.fr.

VII) DROIT APPLICABLE

En cas de litige relatif à votre contrat de droit français, vous pouvez saisir les juridictions françaises. Il sera fait utilisation de langue française dans le cadre de votre contrat.

En signant le présent document, je reconnais que mon conseiller m'a remis un exemplaire de l'IPID, des Conditions Générales qui précisent les modalités d'application du contrat et des garanties ci-dessus proposées et précisent notamment les conditions, montants et limites de garanties ainsi que les exclusions applicables, et que j'en ai pris connaissance préalablement à la signature du présent document et à l'adhésion au contrat.

Fait à : En date du :

Signature du client

Signature du conseiller



26, avenue Victor Hugo
75116 PARIS



01 53 64 91 91



contact@snpiassurances.fr



www.snpiassurances.fr

8 / 8